



Prêt d'une cuisine à un auto entrepreneur

Par **Antonelli1**, le **01/10/2022 à 07:43**

Bonjour
Notre association, qui est un espace de vie social agréé par la caf, souhaite savoir s'il est possible de prêter une partie de notre local (en l'occurrence la cuisine) à un auto entrepreneur qui ouvre une entreprise de biscuiterie artisanale et qui n'a pas encore les moyens de s'acheter ou louer une cuisine pro. Il n'y aura pas de vente au sein de notre lieu associatif uniquement de la cuisine.
Est ce possible/légale de prêter notre cuisine ? Est que nous devons demander une participation financière pour éviter de faire la concurrence déloyale aux boulangeries du village (même si une biscuiterie n'est pas la même chose).
Merci d'avance

Par **Visiteur**, le **01/10/2022 à 09:27**

Bonjour
De mon point de vue, c'est d'abord une question de décision par l'association, qui doit réunir une AG.